

# Charte Environnement

*Une entreprise éco-responsable est une entreprise qui internalise les problématiques environnementales dans sa production, l'objectif à terme étant d'économiser au maximum les ressources naturelles et de minimiser ses impacts sur les écosystèmes.*



# Charte Environnement



## Profil de l'entreprise :

Fondée en 1986, SECURIMED est reconnue comme l'expert de la santé au travail.

Notre société est basée à Cappelle-La-Grande (nord de la France) et compte environ 70 collaborateurs

Depuis 30 ans, nous sommes l'un des principaux fournisseurs et distributeurs européens de trousse et produits de premiers secours. Grâce à notre croissance et notre offre globale, nous démontrons notre performance sur de nombreux domaines d'intervention. Nous mettons à disposition plus de 7500 produits adaptés aux professionnels de santé.

## Une qualité reconnue et une traçabilité totale :

Depuis 2001, SECURIMED possède un système de management de la qualité certifié selon la norme ISO 13485 qui garantit à la fois la satisfaction client et la conformité réglementaire de nos produits.

Tous nos produits sont fabriqués dans le strict respect des Directives, Normes Européennes et du règlement Européen. Ils font l'objet d'une déclaration CE de conformité selon la directive 93/42/CEE et selon le RDM 2017/745.

Notre activité est enregistrée auprès de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de Santé (ANSM) conformément à la réglementation en vigueur. Enfin, nous assurons une veille permanente des réglementations afin de vous proposer des produits en totale conformité avec les dispositions réglementaires.

Grâce à la traçabilité totale dont nos produits font l'objet, nous sommes en mesure de les rappeler suite à de potentielles alertes de "matéiovigilance".

# Charte Environnement



## Le développement durable :

*Les 3 piliers du développement durable : efficacité économique, équité sociale et qualité environnementale*

## **Les actions de nos collaborateurs : chacun est formé**

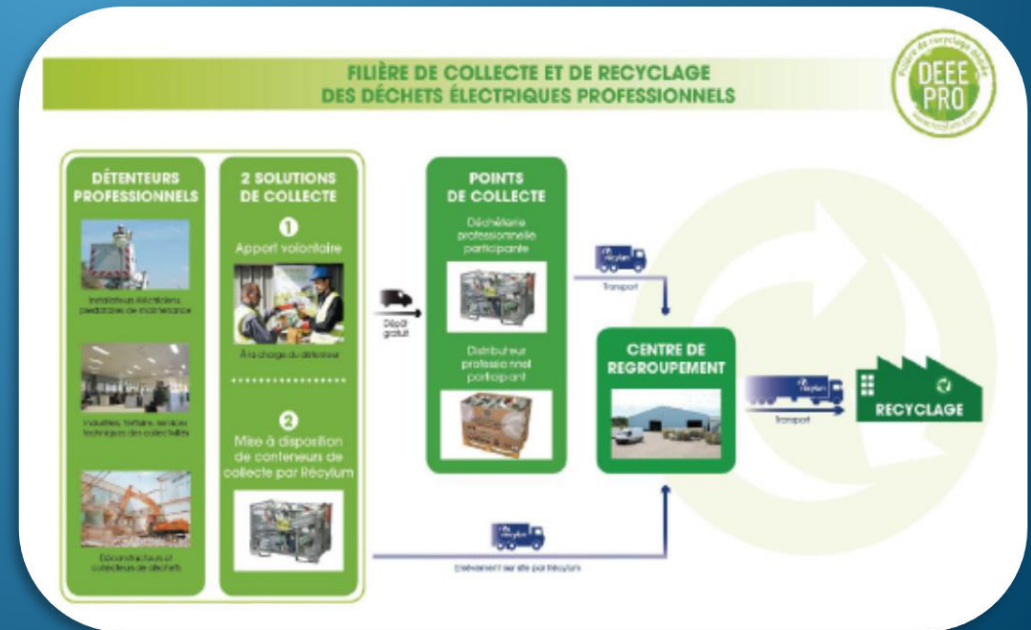
- à l'utilisation responsable de l'énergie, des matériels et équipements : la lumière des bureaux, les ordinateurs, la climatisation et le chauffage sont autant d'installations indispensables au bon fonctionnement, mais qui consomment énormément d'électricité. Nous nous engageons au quotidien, avec la participation de chaque salarié à user de bonnes conduites comme mettre en veille les ordinateurs, éteindre les lumières le plus souvent possible. Des gestes anodins mais qui, mis bout à bout, constituent une mine d'économies ;
- à privilégier la communication électronique au papier ;
- au recyclage des déchets : en pratiquant le tri sélectif dans notre réfectoire, dans nos bureaux et notre entrepôt pour tous les types de déchets, chacun peut agir quotidiennement pour contribuer à la qualité de notre cadre de vie ;



# Charte Environnement

Nous respectons les exigences réglementaires :

- tri sélectif et d'enregistrement et collecte de nos déchets électriques et électroniques ; En tant que distributeur d'équipements électriques et électroniques, nous organisons et finançons la collecte et le recyclage des DEEE issus des équipements qui sont mis sur le marché. Ces déchets sont traités par un éco-organisme agréé **ECOSYTEM** ;
- nous proposons à nos salariés qui le souhaitent de déposer piles et petites batteries dans des conteneurs prévus à cet effet et collectés par notre prestataire **COREPILE** ;
- de même, nos déchets de toners, cartouches usagés sont confiés pour valorisation à la société **EEKO** ;
- dématérialisation de nos échanges avec nos clients et les organismes publics afin de réduire notre empreinte carbone ;



# Charte Environnement

## Les engagements de nos partenaires :

Sensibilisation de nos fournisseurs : nous privilégions nos fournisseurs et sous traitants ayant des engagements de développement durable ainsi que des fournisseurs locaux pour réduire notre consommation de CO<sub>2</sub>.

Nos transporteurs sont certifiés ISO 14001 afin de réduire leur impact sur la planète et contribuer à la préservation de l'environnement.

Choix du papier pour nos catalogues : la bonne provenance des papiers que nous utilisons pour la réalisation de nos catalogues est garantie par des écolabels unanimement reconnus : PEFC, FSC.

Nous contribuons au développement de l'économie du recyclage des papiers avec Ecofolio.



## Notre démarche RSE : « un engagement volontaire pour un développement plus durable »

Nous nous engageons vis à vis de nos clients, fournisseurs et collaborateurs afin de nous démarquer de nos concurrents, d'innover, d'améliorer l'image de notre entreprise ...

Ainsi, une partie de notre chiffre d'affaires est réalisée avec des produits fabriqués en sous-traitance dans deux ESAT locaux (Centre d'aide par le travail).

Notre engagement RSE a été évalué par ECOVADIS :



L'Eco conception fait partie intégrante de la démarche RSE : les produits que nous fabriquons sont respectueux de l'environnement.

Les composants sont facilement biodégradables et ne posent aucun problème écologique. Ils ne font pas partis des substances à risques.

# Charte Environnement

## La réglementation européenne REACH

Nos fournisseurs sont soumis à REACH, réglementation sur l'enregistrement, l'évaluation et les restrictions des substances chimiques.

Ce règlement impose d'évaluer et de gérer les risques posés par ces produits chimiques et de fournir des informations adéquates à leurs utilisateurs.

## La réglementation européenne ROHS

Depuis janvier 2013, est entrée en vigueur la nouvelle directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, dite RoHS 2 (Restriction of the Use of Certain Hazardous Substances), en remplacement de la directive 2002/95/CE.

SECURIMED a mis en place un suivi rigoureux afin de s'assurer que nos fournisseurs remplissent bien leurs obligations et nous informent de la composition de leurs matières.



Et encore beaucoup d'autres idées « durables » pour l'avenir ...

# Gestion du Recyclage chez SECURIMED

Déchets	Mode de recyclage	Chiffres annuels	Organisme de collecte
Piles et Accumulateurs	Collecte par notre prestataire	~ 45 kgs	COREPILE
Cartons	Vidage de benne par notre prestataire	~29 T	BAUDELET ENVIRONNEMENT
Cartouches encres	Collecte par notre prestataire	~ 1T	EEKO
Palettes	Réutilisation des palettes en interne ou récupération par notre prestataire	~5 T_	BAUDELET ENVIRONNEMENT
D.E.E.E Pro Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques	Collecte par notre prestataire	< 1 tonne	ECOSYSTEM
<b>Mise en conformité</b>			
<b>REACH</b>	Depuis avril 2014, nous demandons à tous nos fournisseurs une attestation de mise en conformité avec la Réglementation Européenne REACH (CE 1907/2006) sur les substances chimiques		
<b>ROHS 2</b>	Depuis mars 2015, nous demandons à tous nos fournisseurs une attestation de mise en conformité avec la Réglementation Européenne ROHS 2 (2011/65/UE) sur la limitation des substances dangereuses dans les EEE		